



## PRÉVENTION DU RISQUE REQUIN DANS LA GRANDE RADE DE NOUMÉA

### LES PREMIERES MESURES

Suite à la vive émotion suscitée par l'attaque d'un habitant de Nouville par un requin bouledogue le 20 janvier dernier, un collectif *Agir ensemble* s'est constitué et a sollicité l'écoute de l'ensemble des collectivités.

Ce collectif a été reçu à la province Sud le 25 janvier par M. Dominique Mole, vice-président de la province Sud, et Mme Nina Julié, élue membre de la commission de l'Environnement. Ceux-ci se sont engagés à organiser une rencontre avec toutes les parties prenantes, afin d'échanger sur les mesures à prendre pour diminuer le risque d'accident lié aux requins sur le plan d'eau de la Grande Rade.

Cette réunion s'est tenue mardi 30 janvier, en présence du Collectif *Agir ensemble*, avec les élus et/ou cadres administratifs du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, de la province Sud, de la ville de Nouméa et du Port Autonome. Participaient également aux discussions un représentant de la Fédération des Pêcheurs Hauturiers, un scientifique de l'IRD reconnu pour ses recherches sur les requins et des représentants de la Brigade nautique de la Gendarmerie.

Tous les participants ont témoigné leur soutien et leur solidarité au plongeur gravement blessé.

**Les échanges ont porté sur l'identification des causes de l'accident, sur l'information des populations vis-à-vis du risque que représente la présence des requins pour la baignade dans la zone portuaire de la Grande Rade, et sur la régulation des requins par la limitation de la pêche et du « shark feeding » (nourrissage de requins) dans cette zone.**

**Sur l'identification des causes :** les zones d'estuaires, les rades et a fortiori les zones à forte activité humaine comme la Grande Rade restent des zones attractives pour les requins. En outre, ces populations ont été sédentarisées dans la zone située autour du quai des pêcheurs, du fait de nourrissage et de l'utilisation de déchets de poissons par des petits pêcheurs.

**Concernant l'information des populations,** la Ville de Nouméa s'est engagée à mettre en place rapidement une signalisation indiquant le danger relatif à la présence potentielle de squales au niveau de quatre points d'accès à la mer: le pont de Nouville, le Sénat coutumier, le restaurant « le 1881 » et la plage bordant l'ETFPA, où a eu lieu l'accident.

En outre, la Ville de Nouméa, compétente en matière de police de la baignade, établira un arrêté interdisant celle-ci sur tout le littoral de Nouville jouxtant la zone maritime du Port Autonome (Du pont de l'entrée de Nouville jusqu'au bout de la pointe Kangou).

**Au sujet de la pêche depuis les infrastructures portuaires,** le Port Autonome s'est engagé à interdire l'accès à toutes les personnes non-habilitées et à renforcer ses moyens d'information et de contrôle. En outre, en lien avec les pêcheurs professionnels, Le Port Autonome effectuera une surveillance accrue de la zone où sont stockés les déchets des activités de pêche professionnelle, afin d'éviter que ces déchets soient récupérés par les petits pêcheurs et les « shark-feeders » afin de s'en servir comme appâts.

**La pratique du nourrissage intentionnel des requins** est, depuis août 2017, interdite par la province Sud, compétente en matière d'environnement, et passible d'une amende de 89 000 F. La présence des gardes-nature de la direction de l'Environnement (DENV) sera renforcée dans la zone, afin de faire respecter cette réglementation.

Ces mesures devraient limiter le risque de sédentarisation de requins dangereux sur cette zone. **Néanmoins, les rades à forte activité humaine comme la Grande Rade restent des zones attractives pour les requins et le risque d'attaque y restera élevé.**

La question du devenir des requins dont le comportement a été modifié par les pratiques de nourrissage a été également abordée. Le sujet est en discussion et il pourrait être nécessaire d'envisager des mesures de régulation, éventuellement par capture, marquage et déplacement vers des zones éloignées de la côte.

L'expertise commandée par la province Sud à un bureau d'étude australien dans le cadre de la crise requin de Poe indiquait qu'une stratégie de gestion de risque requin devait comporter trois axes :

- 1) Surveillance
- 2) Protection
- 3) Amélioration des connaissances.

Les partenaires s'accordent sur l'intérêt de travailler ensemble sur ces trois axes pour une meilleure gestion du risque requin en Nouvelle-Calédonie, sachant néanmoins que cette même étude précisait qu'aucune stratégie ne permettait d'éliminer complètement le risque requin dans l'océan.